



Règlement Particulier du Championnat Départemental Jeunes & Vétérans 2015 Les 13, 14 et 15 mars 2015

Article 1 :

La compétition est référencée par la FFBaD.

Article 2 :

En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues par le club organisateur seront restituées dans leur intégralité.

Article 3 :

La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses, de poussins à juniors ainsi qu'aux vétérans, appartenant à un club de badminton du département d'Indre-et-Loire affilié FFBaD.

Article 4 :

Tout joueur devra être licencié et référencé sur POONA, le jour du tirage au sort.

Article 5 :

Les tableaux de simples et de doubles seront formés en poules si possible, puis à élimination directe pour les sorties de poules.

Si le nombre d'inscrits est trop important, chaque tableau sera en élimination directe et limité à seize (16) joueurs ou seize (16) paires. Le choix des joueurs se faisant par rapport au classement CPP à la date de réalisation des tableaux.

En cas de nombre insuffisant de joueurs dans les catégories vétérans (V1, V2, V3, V4, V5, V6) l'organisation pourra regrouper celles-ci.

Les joueurs seront placés dans le tableau en fonction de leur classement CPPP.

Les joueurs en surnombre seront prévenus et placés en liste d'attente.

Article 6 :

En cas de surnombre, la priorité est donnée aux jeunes. La gestion du tableau vétéran ne doit **en aucun cas** être préjudiciable à la qualité de la compétition apportée aux jeunes, notamment du point de vue du nombre de matches des jeunes et de la gestion de l'échéancier, **notamment les horaires.**

Article 7 :

Pour tout joueur, quelque soit sa catégorie, les matches se joueront en deux sets gagnants de 21 points.

Article 8 :

Les tableaux poussins se joueront sur des terrains adaptés (filet à 1,40m sans couloir du fond).

2 tableaux autorisés pour les poussins, 3 tableaux pour toutes les autres catégories.

Article 9 :

Le surclassement n'est pas autorisé pour les catégories jeunes.

Le surclassement est autorisé pour les catégories vétérans

Article 10 :

La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 27 février 2015,

La feuille d'inscription devra être adressée par courriel aux adresses internet suivantes : « gwladys.lvlr37@gmail.com » « badmezi37@orange.fr » et confirmé par courrier avec le règlement à l'adresse postale suivante :

Gwladys COUSSY – 5 allée Jean MERMOZ – 37170 CHAMBRAY LES TOURS.

Seules les inscriptions complètes (lisibles et accompagnées du règlement par chèque) seront traitées, selon leur ordre d'arrivée (Aucune inscription par téléphone ou par mail).

Le chèque doit être libellé à l'ordre de « **LES VOLANT LA RICHOIS** »

Article 11:

Le tirage au sort sera effectué le 28 février 2015.

Article 12 :

Le montant des engagements par joueur est fixé à 10€ pour un tableau et 15€ pour deux ou trois tableaux.

Article 13 :

En cas de forfait *non justifié*, aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort.

Article 14 :

Les volants restent à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels de cette compétition sont les suivants :

☞ Volant plume : BABOLAT AEROFLEX START.

☞ Volant nylon : YONEX MAVIS 370.

En cas de désaccord entre un joueur non-classé et un joueur classé, le choix se portera sur le volant plume Officiel.

Article 15 :

Les matches se dérouleront en auto-arbitrage.

Article 16 :

Seuls deux coachs par joueur ou équipe sont admis à proximité du terrain.

Article 17 :

Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et le premier engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Le temps dit "d'échauffement" sera de 3 minutes après l'appel du match.

Article 18 :

Les lets et la gestion de l'absentéisme seront précisés par le JA le jour du tournoi.

Article 19 :

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire de la FFBaD, est exigée sur le terrain.

Article 20 :

Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Article 21 :

Le règlement général des compétitions (RGC) sera appliqué pour tous les points non-cités ci-dessus.

Article 22 :

Toute participation au Championnat Départemental Jeunes & Vétérans implique l'acceptation du règlement dans son intégralité.

Article 23 :

Le championnat départemental est qualificatif pour le championnat de ligue.

En simple :

- Pour les poussins pas de limite du nombre d'inscrits pour le championnat de ligue jeunes et vétérans.

- Pour les benjamins et les minimes, les finalistes sont qualifiés pour le championnat de ligue jeunes et vétérans. A défaut le troisième et le quatrième. Si par exemple un finaliste est qualifié d'office, le troisième sera qualifié pour le CLJV.
- Pour les cadets et les juniors, le vainqueur est qualifié d'office pour le championnat de ligue jeunes et vétérans. A défaut le troisième et le quatrième. Si par exemple vainqueur est qualifié d'office, le troisième sera qualifié pour le CLJV

Double et Double Mixte :

- **Tout joueur ou joueuse qualifié en simple pour le championnat de ligue peut faire le double avec le partenaire de son choix** (qualifié ou non en simple). La paire victorieuse du championnat départemental peut aussi s'inscrire au championnat de ligue même si aucun des 2 joueurs n'est qualifié en simple, **excepté pour les catégories cadet / juniors.**

Les vainqueurs et les finalistes en simple et la paire victorieuse dans les catégories benjamins, minimes et vétérans (V1/V2/V3/V4/V5/V6) s'engagent à participer au championnat de ligue jeunes et vétérans qui se déroulera les 18 et 19 avril 2015 à FONDETTES.

Les vainqueurs dans les catégories cadets et juniors s'engagent à participer au championnat de ligue jeunes et vétérans qui se déroulera les 18 et 19 avril 2015 à FONDETTES.

Tout joueur ou joueuse qualifié en simple pour le championnat de ligue peut faire le double avec le partenaire de son choix (qualifié ou non en simple). La paire victorieuse du championnat départemental peut aussi s'inscrire au championnat de ligue même si aucun des 2 joueurs n'est qualifié en simple, **excepté pour les catégories cadet / juniors.**

Article 23 :

La compétition débutera le vendredi 13 mars 2015 à partir de 19h pour les vétérans au gymnase de Pocé sur Cisse (route de Limeray), puis se déroulera au gymnase Paul BERT (rue Paul BERT) à LA RICHE les 14 et 15 mars 2015.